

L'hon. M. Green: Puis-je faire observer à l'honorable député que les plans de réaménagement ne relèvent pas de cet article en particulier.

M. Martin (Timmins): La mesure se limite donc strictement à la construction d'habitations.

L'hon. M. Green: Oui.

M. Martin (Timmins): Dans ce cas, je peux réserver pour quelque autre occasion la plupart des observations que j'avais à formuler. Pour le moment je me contenterai de parler du point qu'a soulevé le député de Kootenay-Ouest. Il a dit ce que coûte la construction d'un avion destiné à notre défense. Bien des fois, nous avons constaté qu'aussitôt que des fonds avaient été affectés à un prototype, ce modèle était désuet et que nous avons dû recommencer à construire un autre modèle plus efficace. Je me demande si, en tant que nation, nous ne pourrions pas considérer notre programme d'habitation de la même manière.

Que faisons-nous de ces avions lorsqu'ils sont désuets? Continuons-nous à nous en servir tout en sachant qu'ils sont désuets et dangereux, ou les mettons-nous au rebut en faveur d'appareils plus perfectionnés? Si ce principe était appliqué à notre programme d'habitation, je crois que nous en retirerions d'excellentes idées. Certains députés se souviendront qu'à la dernière session j'ai parlé des expériences que j'avais acquises comme pompier municipal soit en répondant aux appels d'urgence, soit en procédant à l'inspection des maisons, allant de l'une à l'autre dans le dessein d'éliminer les causes d'incendie possible. A mon avis, voilà un aspect du problème de l'habitation que nous devrions considérer, afin de prendre les dispositions nécessaires pour y donner suite avec énergie.

Pour ne donner qu'un exemple, songeons aux maisons construites depuis vingt ans à peine et qui répondaient alors à toutes les normes de l'époque; mais, si l'on songe à tous les appareils électriques dont l'usage est devenu courant depuis lors, on voit quels problèmes peuvent se poser. Les canalisations électriques installées à ce moment-là répondaient aux besoins de l'heure et même de l'avenir prévisible, croyait-on. Mais les nouveaux appareils fabriqués durant une très courte période nous montrent maintenant que ce qu'on trouvait satisfaisant il y a 20, 15 ou même 5 ans, met aujourd'hui la vie en danger.

Selon moi, c'est une question à ne pas oublier, à bien surveiller dans la construction des maisons qui, espérons-nous, seront construites en vertu de la mesure législative à l'étude. J'espère que les inspecteurs et ceux

[M. Martin (Timmins).]

qui occupent des postes de confiance s'intéresseront particulièrement à cet aspect de la question, afin que les maisons construites aujourd'hui ne deviennent pas, dans 5 ou 10 ans, une source d'ennuis pour les collectivités où elles sont situées.

(Texte)

M. Caron: Monsieur le président, en écoutant la discussion sur cette résolution, j'ai cru que certaines choses devaient être dites, surtout à ce stade de la résolution, où il nous est permis d'aller beaucoup plus loin que lorsque nous étudions le projet de loi lui-même.

Comme le disait l'autre jour l'honorable député de Lévis (M. Bourget), depuis la mise en vigueur de cette loi, soit depuis 1954, —ce qui ne touche en rien l'attitude du gouvernement actuel,— nous avons constaté que ce sont d'importantes corporations, d'importants entrepreneurs, dans les cités métropolitaines, dans les grands centres du pays, qui ont surtout bénéficié de cette loi, en réalisant un profit légitime, si vous voulez, mais que doit payer le petit acheteur qui a besoin d'une maison.

Je me suis demandé s'il ne serait pas possible de trouver un moyen de rendre plus facile pour les gagne-petit l'obtention de ces prêts du gouvernement, parce que le but principal qu'a visé le gouvernement depuis 1954, et encore aujourd'hui je le crois, était de rendre la propriété accessible aux petits. Nous sommes en train de perdre une richesse. Dans nos grandes villes, comme Montréal par exemple, la propriété est centralisée entre les mains de quelques individus seulement et l'immense majorité est constituée de locataires. Or, lorsque la propriété est centralisée chez quelques individus, on court le danger que non seulement les taudis ne soient pas éliminés mais que leur nombre augmente, car le gros propriétaire cherche tout simplement à réaliser des bénéfices et il ne se soucie guère de l'apparence ni même de la salubrité de ses logements.

Je suis d'avis que le gouvernement devrait essayer de trouver le moyen de rendre la propriété beaucoup plus accessible aux petits qu'aux importantes corporations, ou gros entrepreneurs, qui ne s'en préoccupent que dans un but spéculatif.

Comme le disait un des députés qui m'ont précédé,—je ne me souviens pas lequel,— l'endroit particulier où le gouvernement devrait essayer de développer le goût de la propriété, c'est chez les jeunes mariés, qui ont toute la vie devant eux, se préparent à élever une famille et auront besoin d'un logis, non seulement pour quelques mois, mais pendant plusieurs années. Il faudrait